



Mars

# INFOS Botans

**MARS 2022**

## MAIRIE DE BOTANS

**☎ 03 84 21 54 12**

**Mail : [secretariat@mairie-botans.com](mailto:secretariat@mairie-botans.com)**

**Web : <http://www.mairie-botans.com/>**

**Application ILLIWAP : Mairie de Botans**

**Heures d'ouverture :**

**Mardi de 17h à 18h**

**Samedi de 10h à 11h30**

## COUPURE DE COURANT

En raison de travaux d'élagage à proximité du réseau électrique, Enedis a programmé une coupure de courant **lundi 4 avril entre 07h50 et 10h55 d'une durée approximative de 2 heures.**

Pour protéger au mieux vos appareils sensibles, il est recommandé de les débrancher avant l'heure de début de coupure indiquée, et de ne les rebrancher qu'une fois le courant rétabli.

## INSCRIPTIONS ECOLE MATERNELLE / ENFANTS NES EN 2019

**Les inscriptions à l'école maternelle de Dorans pour les enfants des villages de Dorans, Botans, Bermont et Sevenans auront lieu :**

**Le lundi 28 mars de 16h45 à 18h  
Le vendredi 1<sup>er</sup> avril de 16h45 à 18h**

Merci de fournir les documents suivants :

- Certificat d'inscription délivré par la mairie de votre commune de résidence [se rendre en mairie avec pièce d'identité, copie du livret de famille et justificatif de domicile]
- Photocopies du livret de famille (page parents et page enfant)
- Photocopie du carnet de santé concernant les vaccinations obligatoires (DTP + hépatite B et infections invasives à haemophilus influzae de type b, ROR, coqueluche, infections à pneumocoque et infections à méningocoque de sérogroupe C)
- Coordonnées (nom-prénom, adresse postale, n° de téléphone et adresse mail des deux parents)

Ces inscriptions concernent UNIQUEMENT les nouveaux élèves.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter l'école :

- par mail : [maternelle.pauline-kergomard.dorans@ac-besancon.fr](mailto:maternelle.pauline-kergomard.dorans@ac-besancon.fr)
- par téléphone : 03.84.56.08.84

## **INSCRIPTIONS ECOLE PRIMAIRE**

Pour les élèves entrant au CP et les nouveaux élèves de CE1, CE2, CM1, CM2 les inscriptions se dérouleront à l'école élémentaire de Dorans pour les enfants des villages de Dorans, Botans, Bermont, Sevenans sur rendez-vous :

**Les jeudis 7 avril, 14 avril et 5 mai**

**Vous pouvez prendre rendez-vous au 03 54 56 08 27**

Merci de fournir les documents suivants :

- Certificat d'inscription délivré par la mairie de votre commune de résidence (se présenter avec un livret de famille ou, à défaut, des cartes nationales d'identité (parents et enfants) ainsi qu'un justificatif de domicile récent)
- Photocopies du livret de famille (page parents et page enfants)
- Justificatif des vaccinations (photocopies du carnet de santé concernant les vaccinations obligatoires) ➤ Vos coordonnées (nom-prénom, adresse, n° de téléphone et adresse mail des deux parents s'ils sont séparés)

Si vous ne pouvez pas vous déplacer, ces documents peuvent être envoyés par courrier (postal ou électronique) ou déposés dans la boîte aux lettres de l'école qui se situe vers le grand portail (la première en haut).

- Adresse postale : Ecole élémentaire de Dorans – Chemin des écoles – 90400 DORANS
- Mail : [ecole.dorans@ac-besancon.fr](mailto:ecole.dorans@ac-besancon.fr)
- Tél : 03 84 56 08 27

## **INSTALLATION D'UN DEFIBRILLATEUR AU CENTRE DU VILLAGE**

Un défibrillateur a été installé sur le mur du local technique de l'agent communal (au niveau du parking de l'ancienne école, au centre du village) avec des électrodes pour enfants et adultes.

## **CENTENAIRE DU DEPARTEMENT / BLASON DU VILLAGE**

Le blason de la Commune de Botans, qui ornera le char du centenaire du Département, aux côtés des autres blasons, a été peint par Laura Courtot. Merci à elle pour le beau blason !



## **PERMANENCES BUREAU DE VOTE / ELECTIONS PRESIDENTIELLES : 10 ET 24 AVRIL 2022**

Rappel : Les élections présidentielles auront lieu les dimanches 10 et 24 Avril.

Nous invitons les personnes qui souhaitent faire partie du bureau de vote à se faire connaître en mairie ? par téléphone ou en se présentant au secrétariat. Pour faire partie du bureau, il est indispensable d'être inscrit sur les listes électorales. Merci d'avance pour votre collaboration.

## **MUSEE AGRICOLE : FETE DE PAQUES 17 ET 18 AVRIL 2022**

La **fête de Pâques** aura lieu les 17 et 18 avril, avec recherche des œufs dans les nids, jeux de découverte du musée et jeux d'adresse.

L'Association LLPEVA (ligue de protection des poissons et des espèces autochtones) sera présente les deux jours et initiera les visiteurs la fabrication de nichoirs à oiseaux.

Le Musée Agricole organisera également un « Troc plantes » et vous invite à y participer. Si des bénévoles souhaitent se joindre à leur équipe, ils sont les bienvenus pour cette manifestation ou d'autres activités (tél. 03.84.36.52.04 ou passage au Musée).

Lundi de Pâques - Troc plantes de 10h à 17h : plantes vivaces, plantes d'intérieur, plants de légumes et fleurs.

Les plants seront en pots, sachets, barquettes et étiquetés avec : nom, hauteur et époque de floraison.

Les plantes protégées, prélevées dans la nature, ainsi que les thuyas et lauriers sont exclus. Dépôt dès le samedi de 15h à 17h. Des tickets seront remis en échange de vos plantes (2 tickets pour 3 plantes différentes) et échange le lundi.



### **COMMISSION ACTION SOCIALE**

Nous sommes heureux de pouvoir organiser à nouveau les après-midis de rencontre et de convivialité. Le prochain après-midi est prévu samedi 23 avril 2022.

### **LOU VEIL MELUN : MARCHE POPULAIRE 19 JUIN 2022**

Cette année, la brocante n'aura pas lieu le 19 juin. En revanche, nous vous invitons à la même date à notre marche populaire de 10 kilomètres dans la campagne environnante.

Tarif : 2.50 euros, gratuit pour les moins de 8 ans.

Repas : côte de porc, frites, salade de carottes et dessert au tarif de 8 euros.

### **NETTOYAGE DE LA NATURE**

Un grand Merci à tous les présents, ainsi qu'aux scouts de France, éclaireurs et éclaireuses de la nature, qui sont venus nous aider à rendre notre village plus propre.



### **COMMISSION FLEURISSEMENT**

Lors de la dernière réunion, la commission fleurissement a émis l'idée de décorer les boîtes aux lettres pour les fêtes de Pâques. Nous vous invitons à faire preuve de créativité pour participer à l'embellissement du village

### **PHOTOGRAPHIEZ NOTRE VILLAGE**

Vous aimez vous balader dans le village, vous aimez prendre des photos, alors n'hésitez pas à photographier notre village quel que soit le temps, le moment de la journée et la période de l'année.

Nous vous invitons à les transmettre par mail à la mairie : [secretariat@mairie-botans.com](mailto:secretariat@mairie-botans.com)

Certaines seront sélectionnées afin d'illustrer de futures publications (bulletin annuel, carte des vœux...).

## ARRETE HAIES

L'arrêté préfectoral n° 90-2022-03-01-00003 du 1<sup>er</sup> mars 2022 régit les interventions sur les haies, bosquets et ourlets forestiers dans le Territoire de Belfort. Vous pouvez le consulter sur notre site internet, en mairie, ou encore sur le panneau d'affichage.

## NUISANCES SONORES

L'arrêté n°2015-0005 signé par le Préfet du Territoire de Belfort le 15 avril 2015 comprend 18 articles, dont :

**L'article 4** réglementant le bruit dans le cadre des activités professionnelles. Lorsque les travaux sont susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, un professionnel doit interrompre ses travaux **entre 20 heures et 7 heures en semaine et toute la journée les dimanches et jours fériés.**

**L'article 10** précisant que les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeuble d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- **Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30**
- **Les samedis de 9h à 12 h et de 14h à 19h**
- **Les dimanches et jours fériés de 10h à 12 h seulement**



## **BRULAGE DES DECHETS VERTS**

Le brûlage des déchets verts est interdit :

### **Pour les particuliers :**

Les règlements sanitaires départementaux interdisent le brûlage à l'air libre de tous les déchets ménagers, comprenant les déchets verts des ménages.

### **Pour les professionnels :**

Tout producteur ou détenteur de déchets est tenu d'en assurer ou d'en faire assurer la gestion sans mettre en danger la santé humaine, sans créer de nuisance pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore et tout en respectant la hiérarchie des modes de traitement :

- Réutilisation, recyclage, toute autre valorisation, notamment la valorisation énergétique ou l'élimination.
- Les maires doivent veiller à l'application de ces dispositions et informer leurs administrés sur les moyens de traitement mis à leur disposition. Le PPA (plan de protection de l'atmosphère) ouvre la possibilité de dérogation à l'interdiction de brûlage uniquement pour raisons sanitaires (végétaux malades ou parasites). Celle-ci est accordée par les Préfets. Les feux festifs et les barbecues ne sont pas visés par cette mesure. Il est néanmoins recommandé d'utiliser du bois non traité et sec pour limiter les émissions polluantes.

## **MARS BLEU**

Du 1<sup>er</sup> au 27 mars 2022 participez en équipe à un défi connecté en Bourgogne-Franche-Comté en réalisant un maximum de pas et, pour les plus motivés, en relevant chaque semaine différents challenges. Et surtout apprenez-en plus sur le dépistage du cancer colorectal et la prévention de ce cancer. Ce défi est gratuit et ouvert à tous. Alors, motivés ?

Les participants peuvent s'inscrire gratuitement depuis le 21 février en téléchargeant sur leur smartphone l'application Kiplin (disponible sur IOS ou PlayStore). Pour accéder au défi, c'est simple : une fois connecté à l'application, il suffit d'ajouter un jeu et de rentrer le code CRCDCBFC22. Et maintenant, il n'y a plus qu'à constituer son équipe et à marcher ! Un classement en temps réel sera disponible sur l'application et une messagerie instantanée permettra à tous d'échanger et de recevoir des informations du CRCDC-BFC.

Des messages de prévention seront diffusés tout au long du défi afin d'informer les participants sur la prévention du cancer colorectal dont le dépistage fait partie.

